

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014 À 19H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- LISETTE PAINCHAUD, représentante de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

**2014-11-17**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 26 novembre 2014 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 11 novembre 2014
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Budget 2015
    - 5.1.1 Adoption des prévisions budgétaires 2015
  - 5.2 Fermeture des bureaux pendant la période de Noël (lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclusivement)
  - 5.3 Party de Noël des employés
  - 5.4 Sécurité publique – Priorités locales 2015

- 5.5 Adoption du règlement ayant pour objet d'établir le fonds de roulement à 200 000 \$
- 5.6 CLD de la MRC de Montmagny
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Projets régionaux
    - 6.1.1 Transport collectif et adapté
  - 6.2 Certificats de conformité
  - 6.3 Pacte rural
    - 6.3.1 Vision de la MRC de Montmagny
    - 6.3.2 Plan d'action 2014-2019
    - 6.3.3 Régularisation du projet # 18020-2009-06-1 « Embellissement du village »
    - 6.3.4 Projets du Pacte rural
      - 6.3.4.1 Notre-Dame-du-Rosaire – Remise en marche du dépanneur
      - 6.3.4.2 Saint-Fabien-de-Panet – Abribus
      - 6.3.4.3 Saint-Fabien-de-Panet – Aménagement du camping, de la piscine et des jeux d'eau
  - 6.4 Organisme de concertation régionale
  - 6.5 Aménagement
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 École secondaire Saint-Paul – Remerciements
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de novembre 2014
  - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2014
  - 8.3 Affectations et réserves
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

- 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 **SESSION DU 11 NOVEMBRE 2014 (AJOURNÉE AU 25 NOVEMBRE 2014)**

**2014-11-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
 APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session ajournée au 25 novembre 2014 (session initiale du 11 novembre 2014) soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

- 4. **RENCONTRE**

- 5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

- 5.1 **BUDGET 2015**

- 5.1.1 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015**

- CONSIDÉRANT le projet des prévisions budgétaires déposé au Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'année 2015;
- CONSIDÉRANT que ces prévisions ont été élaborées à la suite des sessions de travail du

Comité du budget et du Conseil des maires de la  
MRC de Montmagny;

2014-11-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les prévisions budgétaires de la MRC de Montmagny pour l'année 2015 comportant des dépenses de 4 116 462 \$, des revenus de 2 214 125 \$ (incluant une appropriation de surplus de 40 000 \$) pour une répartition (quotes-parts) aux municipalités de 1 902 337 \$, soient acceptées.

**QUE** la MRC de Montmagny prévoit affecter 10 000 \$ de l'administration à des activités d'investissement.

**ADOPTÉ**

**5.2 FERMETURE DES BUREAUX PENDANT LA PÉRIODE DE NOËL (LUNDI 22 DÉCEMBRE 2014 AU VENDREDI 2 JANVIER 2015 INCLUSIVEMENT)**

2014-11-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les bureaux de la MRC de Montmagny soient fermés du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclusivement.

**ADOPTÉ**

**5.3 PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS**

Traditionnellement, la MRC paie le party de Noël des employés qui est prévu avoir lieu le vendredi 19 décembre 2014 au Bistro Lafontaine à Montmagny. Une contribution de 60 \$ par employé est habituellement fournie par l'employeur. Le club social des employés paie la différence si la facture est plus élevée (environ 18 x 60 \$/employés pour un budget maximum de 1 080 \$).

2014-11-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

**QU'une** contribution de 60 \$ par employé participant, pour un total maximal de 1 080 \$ soit accordée pour le party de Noël prévu le vendredi 19 décembre 2014 au Bistro Lafontaine à Montmagny.

**ADOPTÉ**

**5.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE – PRIORITÉS LOCALES 2015**

À titre informatif, un tableau des priorités locales identifiées par chacune des municipalités et qui seront déposées à la SQ pour le programme de travail 2015 est déposé aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny.

## 5.5 **ADOPTION DU RÈGLEMENT AYANT COMME OBJET D'ÉTABLIR LE FONDS DE ROULEMENT À 200 000 \$**

- ATTENDU que la MRC de Montmagny a déjà constitué un fonds de roulement pour une somme de 124 130 \$ dont le but est de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;
- ATTENDU que la MRC de Montmagny juge important d'augmenter ledit fond de roulement à 200 000 \$;
- ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session du 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON  
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil des maires de la MRC de Montmagny adopte le *Règlement n° 2014-81 ayant comme objet de constituer un fonds de roulement de 200 000 \$*, et qu'il soit ordonné et décrété ce qui suit:

### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2 – TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est intitulé « **RÈGLEMENT AYANT COMME OBJET D'ÉTABLIR LE FONDS DE ROULEMENTS À 200 000 \$** ».

### **ARTICLE 3 – MONTANT**

Le montant de ce fonds est établi à la somme de 200 000 \$.

### **ARTICLE 4 – AFFECTATION SURPLUS**

Le montant du fonds existant de 124 130 \$ est augmenté à 200 000 \$ par l'affectation à cette fin d'une somme de 75 870 \$ provenant du surplus du fonds général « Administration et Aménagement du territoire ».

### **ARTICLE 5 – ABROGATION**

Le présent règlement abroge les règlements suivants : 90-01, 90-02 et 2004-23. Il abroge également tout autre règlement non ici mentionné, mais incompatible avec le présent règlement.

### **ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

## 5.6 CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

Le personnel de la MRC travaillera à faire en sorte que la compétence du développement puisse effectivement être exercée par la MRC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 6.1 PROJETS RÉGIONAUX

#### 6.1.1 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

La MRC doit présenter pour 2015 sa demande d'aide financière pour le transport collectif et pour le transport adapté.

#### Proposition pour le transport collectif

2014-11-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny dépose au MTQ son plan de développement pour l'année 2015 ainsi que l'engagement de la MRC de Montmagny à participer financièrement au transport collectif pour la somme de 2 100 \$.

**ADOPTÉ**

#### Proposition pour le transport adapté

2014-11-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny dépose au MTQ son plan de développement pour l'année 2015 ainsi que l'engagement de la MRC de Montmagny à participer financièrement au transport adapté pour la somme de 24 900 \$.

**ADOPTÉ**

#### Plan de développement 2014

2014-11-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny dépose au MTQ son plan de développement pour l'année 2014, les prévisions budgétaires associées, la demande d'aide financière de 125 000 \$ ainsi que l'engagement de la MRC de Montmagny à participer financièrement au transport collectif pour la somme de 6 000 \$.

**ADOPTÉ**

## 6.2 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

Le CCA devra se réunir dans les prochaines semaines concernant un projet de modification réglementaire en zone agricole à Montmagny.

## 6.3 PACTE RURAL

### 6.3.1 VISION DE LA MRC DE MONTMAGNY

2014-11-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY  
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny, suite à une recommandation de son Comité du Pacte rural, adopte la vision de développement suivante :

« La MRC de Montmagny se démarque comme un territoire attirant, accueillant, innovant et solidaire qui met en valeur ses ressources et la compétence de ses citoyens qui sont heureux, fiers et impliqués dans le développement de leur territoire. »

**ADOPTÉ**

### 6.3.2 PLAN DE TRAVAIL PACTE RURAL 2014-2019

2014-11-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny adopte le plan d'action 2014-2019 recommandé par le Comité du Pacte rural et que celui-ci soit transmis au MAMOT.

**ADOPTÉ**

### 6.3.3 RÉGULARISATION DE PROJET # 18020-2009-06-1 « EMBELLISSEMENT DU VILLAGE »

- CONSIDÉRANT que le projet # 18020-2009-06-1 « Embellissement du village », tel que décrit dans le formulaire de demande du Pacte rural et déposé par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, indique des coûts de 9 500 \$ et une demande d'aide financière provenant du Pacte rural de 7 600 \$;
- CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de ce projet et sur la recommandation du Comité de mise en oeuvre du Pacte rural, le conseil des maires a accepté d'appuyer le projet tel que demandé et présenté;
- CONSIDÉRANT que le protocole d'entente entre la municipalité et la MRC a été préparé en fonction du projet présenté;

- CONSIDÉRANT que la résolution de la MRC n° 2009-06-19 ne reflète pas précisément cette décision;
- CONSIDÉRANT que la modification proposée respecte toutes les modalités et règles prévues ainsi que les objectifs d'attribution financière du plan de travail du Pacte rural 2007-2014;

**2014-11-28**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte d'annuler la résolution n° 2009-06-19.

**QUE** la MRC accepte de verser, dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, une aide financière de 7 600 \$ à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard pour la réalisation du projet # 18020-2009-06-1 « Embellissement du village » qui totalise un investissement de 9 500 \$.

**ADOPTÉ**

6.3.4 PROJETS DU PACTE RURAL

6.3.4.1 NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE – DÉPANNEUR ET STATION SERVICE

**2014-11-29**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU  
 APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny, dans le cadre du Pacte rural, verse une aide financière de 14 700 \$ à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour la réalisation d'un projet de « Dépanneur et station-service » totalisant un investissement de 18 850 \$.

**ADOPTÉ**

6.3.4.2 SAINT-FABIEN-DE-PANET - ABRIBUS

**2014-11-30**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON  
 APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny, dans le cadre du Pacte rural, verse une aide financière de 4 983 \$ à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour la réalisation d'un projet de « Atribus » totalisant un investissement de 8 305 \$.

**ADOPTÉ**

6.3.4.3 SAINT-FABIEN-DE-PANET – PHASE 1  
AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE CAMPING

2014-11-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny, dans le cadre du Pacte rural, verse une aide financière de 6 380 \$ à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour la réalisation d'un projet de « Phase 1 - Aménagement d'un terrain de camping » totalisant un investissement de 14 225 \$.

**ADOPTÉ**

#### **6.4 ORGANISME DE CONCERTATION RÉGIONALE**

Les maires seront invités à discuter sur une position à prendre afin de conserver un véhicule de concertation pour la région Chaudière-Appalaches.

Les membres du conseil sont favorables à ce que des discussions portent sur le maintien d'une organisation visant la concertation et la représentation des besoins de la région Chaudière-Appalaches.

Il n'est pas possible de définir le type de structure qui doit être privilégiée, mais elle devra être sans doute légère et au service des intérêts de la région. Le sujet sera abordé à la prochaine rencontre de la Conférence des préfets.

#### **6.5 AMÉNAGEMENT**

##### **Programme PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales)**

Le travail fait par la MRC de Montmagny dans sa priorisation du réseau local (PIIRL) intermunicipal et d'accès aux sites de développement industriel et touristique répond aux critères du programme du MTQ sur le réseau local prioritaire (25 % du réseau routier local desservant des populations, des entreprises et des services dépassant le niveau strictement local).

Dans un premier temps, la MRC doit présenter un plan de travail détaillé présentant la démarche à suivre pour en toute fin, présenter un budget d'amélioration du réseau local prioritaire.

Note : Il n'y a pas énormément de ressources financières nouvelles disponibles pour la réalisation des travaux qui seront identifiés dans l'étude. Toutefois, la réalisation du plan d'intervention donnera aux municipalités l'heure juste sur les travaux à effectuer afin de rendre les tronçons étudiés les plus conformes et sécuritaires.



## 7. CORRESPONDANCE ET REPRÉSENTATION

### 7.1 ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-PAUL - REMERCIEMENTS

Dépôt de la lettre de remerciements de Mme Nadia Nadeau, directrice de l'École de St-Paul, suite à sa rencontre avec le Conseil de la MRC le 11 novembre dernier.

## 8. FINANCES

### 8.1 COMPTES DE NOVEMBRE 2014

2014-11-32

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la liste des comptes à payer de novembre 2014 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
P1400002	21 425.00	Transport collectif de la MRC de Mty
P1400003	7 243.43	Corporation informatique Bellechasse
P1400004	57 152.50	CLD de la MRC de Montmagny
P1400005	745.00	Transport collectif de la MRC de Mty
P1400006	12 799.61	Les Concassés du Cap inc.
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>99 365.54 \$</b>	
C1400644	378.58	Bolduc, Réal
C1400645	240.00	Fonds de l'information foncière
C1400646	1 553.17	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400647	275.96	Fédération québécoise des municipalités
C1400648	306.52	Journal l'Oie blanche
C1400649	14.00	Montmagny Air Service inc.
C1400650	12.11	Société canadienne des postes
C1400651	8 974.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1400652	1 500.00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1400653	4 540.31	Municipalité de Ste-Euphémie-Riv.-du-Sud
C1400654	1 500.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1400655	31 312.00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C1400656	8 817.58	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1400657	1 000.00	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1400658	86.23	Ordre des évaluateurs agréés du Québec
C1400659	589.15	Restaurant 51
C1400660	1 011.78	Inspeccol inc.
C1400661	97.30	L'Épi d'or – Boulangerie pâtisserie
C1400662	574.88	Québec municipal
C1400663	2 874.38	Philiias Blais & fils enr.
C1400664	36.79	IDC Informatique
C1400665	52.89	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400666	150.00	Fondation Jeunesse de la Côte-du-Sud
C1400667	14 405.21	Campor environnement
C1400668	197.44	Québec linge, service d'uniformes
C1400669	31.04	Sani-Fontaine inc.
C1400670	1 395.60	Laurentide Re/Sources inc.
C1400671	30 000.00	La Centaurée, laboratoire de cirque
C1400672	8 954.00	École St-Thomas
C1400673	718.59	MDM Publicité
C1400674	1 294.21	Sara-Tech – 9127-8697 inc.
C1400675	75.50	Dionne, Jean
C1400676	1 241.73	Réseau québécois des CFER
C1400677	26.44	Multi-Services Montmagny-L'Islet
C1400678	3 830.10	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1400679	112.10	Les Jardiniers mobiles
C1400680	104.63	Chez Octave
C1400681	196.00	Prévost, Pauline
C1400682	1 605.05	Wolters Kluwer
C1400683	1 746.47	Équiparc manufacturier d'équipement
C1400684	2 069.55	Produits Re-Plast inc.

C1400685	154.00	Deschênes, Gilberte
C1400686	31.50	Carbonneau, Lise
C1400687	149.11	Lachance, Laurette
C1400688	80.32	Boulangerie Boutin Coop
C1400689	1 632.64	NI Corporation
C1400690	10 000.00	Programme Réno-Village
C1400691	1 500.00	Municipalité de Ste-Euphémie-Riv.-du-Sud
<b>TOTAL</b>	<b>246 814.40 \$</b>	

**ADOPTÉ**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 246 814.40 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 NOVEMBRE 2014**

Une révision du document déposé lors de la préparation du budget le 11 novembre 2014 a été effectuée et est déposée à la session du 26 novembre prochain.

### **8.3 AFFECTATIONS ET RÉSERVES**

**2014-11-33**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL  
 APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'un** montant à provisionner pour 2014 au montant de 56 138 \$ pour les boues de fosses septiques soit comptabilisé au bilan et qu'un emprunt du même montant soit emprunté à même le fonds de roulement pour remboursement en 2015.

**ADOPTÉ**

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **10. VARIA OUVERT**

### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2014-11-34**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
 APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 20h36.

**ADOPTÉ**

---

Jean-Guy Desrosiers, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

